

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018 – 11 – 03 - PROGRAMME PLURIANNUEL DE DÉPLOIEMENT DES PISTES CYCLABLES

L'an deux mil dix-huit, le quinze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Monique POISSON donne procuration à Xavier PARIS

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

ABSENT EXCUSÉ

Tony LOURENÇO

ABSENTS

Sylviane STOME

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

Dans le cadre de ses conclusions, la commission d'enquête sur le projet d'amélioration de la desserte du Sud du Bassin d'Arcachon par l'axe A660/RN250, a attiré l'attention de la commune de Gujan-Mestras sur le fait que la cartographie des pistes cyclables qui avait pu lui être fournie dans le cadre de ses demandes de complément d'information soit prise en compte, et que les pistes cyclables existantes sur le territoire soient connectées entre elles.

En effet, au-delà des aménagements programmés sur l'A660 et de l'amélioration des dessertes routières secondaires, le développement des circulations douces et leur interconnexion avec les réseaux de transport en commun est une composante importante de l'amélioration de la circulation dans l'agglomération. Le réseau cyclable qui s'est bâti au fil des années doit être poursuivi, les connexions entre les pistes encouragées, et de nouveaux itinéraires développés.

Une programmation pluriannuelle des pistes cyclables est à ce titre élaborée par chaque commune de l'agglomération, en concertation avec la COBAS. Cette dernière alloue chaque année à chaque ville une enveloppe financière dédiée au déploiement du réseau. Cette enveloppe annuelle de 125 000,00 euros est portée depuis 2018 à 350 000,00 euros, grâce notamment à une aide financière obtenue auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et du fonds Européen du programme européen FEDER.

L'idée est de continuer à procéder au maillage du réseau communal et communautaire, mais également de profiter de certains réaménagements de rues pour offrir des cheminements sécurisés aux cyclistes. Il convient à ce titre d'essayer de trouver un équilibre entre les pistes cyclables d'agrément, destinées en particulier à la promenade ou au tourisme, et des pistes ou des tronçons cyclables d'usage plus quotidien, ciblant en particulier la sécurité lors des déplacements domicile-école ou domicile-travail.

A ce titre, si la piste cyclable en site propre doit être privilégiée car elle est la plus sécurisante pour ses usagers, des solutions alternatives d'espaces partagés, voire de bandes cyclables, peuvent également être développés lorsque les emprises disponibles ou la configuration du site rendent difficile, contraignante ou particulièrement onéreuse la réalisation d'une piste en site propre.

Il vous est proposé, sur cette base, d'acter et d'émettre un avis favorable au programme de déploiement des pistes cyclables figurant dans le plan joint. Ce programme servira de trame à la programmation pluri-annuelle déterminée de concert avec la COBAS, et correspondra aux possibilités de développement du réseau offertes par le budget communautaire dédié à ces pistes.

Aussi, je vous propose :

- d'émettre un avis favorable au programme de déploiement des pistes cyclables figurant dans le plan joint à la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ avec 29 voix POUR et 2 voix CONTRE (Jacques CHAUVET, Joël LE FLECHER)

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras

Affiché le.....19/11/2018.....
GUJAN-MESTRAS le.....19/11/2018.

